

**JOURNAL D'INFORMATION
DE CERCIER
DECEMBRE 2011**

Le Cer'feuille

Voeux du Maire

le 21 janvier à partir de 19h
à la salle polyvalente,
suivis du verre de l'amitié.

EDITORIAL

A ce jour, CERCIER dispose d'une offre périscolaire de compétence communale.

La Garderie est arrivée à accueillir jusqu'à 8 enfants et le Restaurant Scolaire jusqu'à 31.

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible, il a été mis en place une réglementation qui définit la marche à suivre.

En outre, des nouveaux moyens de paiements adaptés contribueront également à apporter plus de souplesse dans la gestion quotidienne de ces dossiers.

Certes, on peut, légitimement, s'interroger sur un cadre aussi rigide. Or, pour pérenniser de tels services, la Commune, quelle que soit son importance, se doit de mettre en place et de faire respecter les règles en vigueur.

Ceci étant, l'immense majorité des parents d'élèves reconnaît le bien-fondé de cette façon de faire. Aussi, je tiens, très sincèrement, à les en remercier.

Le Maire
Jean-Michel COMBET

MAIRIE

Nouveaux horaires d'ouverture au public :

Mardi : 14 h - 17 h

Jedi : 8 h 30 - 12 h

Samedi : 8 h 30 - 12 h

Tél. : 04 50 77 45 20

cercier.free.fr

ECOLE

Pour cette nouvelle année scolaire, les élèves ont retrouvé M. Fournet R., directeur et enseignant en cycle III et Mme Thomasson V. pour le cycle II.

42 élèves sont inscrits : cycle III 8 CE2, 5 CM1, 6 CM2, cycle II 7 GS, 6 CP et 11 CE1.

Compte-tenu des effectifs en cycle II, Mme Mermilod-Nicolin S. et M. Vernon J.F., vice-présidents de la commission scolaire de la CCPC ont accordé la présence d'une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), Melle Bomais Céline. Celle-ci est présente tous les matins. Sa présence est appréciée par l'enseignante, les parents et bien sûr les enfants.



PERISCOLAIRE

Suite à la municipalisation du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire, il a été nécessaire d'apporter quelques modifications à l'organisation en place depuis plusieurs années.

La garderie périscolaire est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires) de 7 à 8 h 05 et de 16 à 18 h 30. Actuellement, ce sont neuf familles qui inscrivent leurs enfants à la garderie. Le nombre d'élèves varie selon l'horaire mais nous sommes persuadés que la fréquentation augmentera dans les mois à venir. Les élèves sont sous la surveillance de Mme Fatima Perron.

Celle-ci est également chargée du restaurant scolaire, des achats et des commandes.

Pendant le repas, Mme Mireille Chamoux (nouvel agent depuis le 03 octobre) assure, avec Mme Perron, le service et la surveillance des élèves. Puis c'est M. Philippe Fournier (agent communal) qui prend le relai pour la surveillance dans la cour jusqu'à 12 h 50.

Mme Chamoux effectue également l'entretien des locaux scolaires à partir de 16 h 30 ainsi que le mercredi matin.

Pour inscrire leurs enfants, les parents ont le choix entre des réservations en ligne sur le site, des inscriptions par internet ou par fiches papier déposées dans la boîte aux lettres de la mairie. La commission scolaire gère les inscriptions des deux services. Chaque fin de mois, la secrétaire de mairie prépare les factures, les adresse aux parents, puis les règlements se font à la Trésorerie de Cruseilles.

AUX NOUVELLES FAMILLES INSTALLEES A CERCIER :

A la demande des enseignants et afin de prévoir au plus tôt les effectifs pour les rentrées scolaires 2012 et 2013 nous vous demandons de passer au secrétariat de mairie avec votre livret de famille avant le 17 décembre 2011.

APE

Lors de l'A.G. de l'A.P.E., un nouveau bureau a été élu :
M. Loyer Président, Mme Le Pottier Secrétaire, M. Corby trésorier

Associations

Pur Jus

1. L'Assemblée Générale – Juillet 2011

La première Assemblée Générale de l'association Pur Jus AOC s'est tenue le vendredi 22 juillet à la salle des fêtes de Cercier. Les membres actifs de l'association ont présenté le bilan moral et financier de l'année écoulée aux adhérents.

Quatre évènements ont eu lieu lors de l'année 2010 – 2011 : la soirée Beaujolais Nouveau au mois de novembre, une collecte de vêtements au mois de janvier, la chasse aux œufs au mois d'avril et la journée d'initiation à la pêche en mai. Ces premiers évènements ont recueilli un franc succès : plus de 400 personnes réunies lors de la soirée Beaujolais Nouveau, 3 tonnes de vêtements donnés lors de la collecte et des petits cercierois ravis par la chasse aux œufs et la journée d'initiation à la pêche. Le président a d'ailleurs souligné l'engagement des membres actifs et adressé ses remerciements aux adhérents et à l'ensemble de celles et ceux qui n'ont pas hésité à « donner un coup de main » lorsqu'il le fallait, ainsi qu'au Conseil Municipal pour son soutien permanent. L'Assemblée Générale a également permis l'élection du bureau 2011-2012 : Nicolas-Jean Pricaz (Président), Romaric Bovet (Vice-Président), Caroline Bailloux (Trésorière) et Lucie Delieutraz (Commissaire aux comptes) ont été reconduits dans leurs fonctions. Une nouvelle secrétaire a été élue, à savoir Elsa Ledesma. Le bureau a profité de cette occasion pour présenter les projets à venir : le bal de Cercier au début du mois d'octobre, puis une soirée initiation à l'œnologie et un tournoi de poker dont les dates restaient à définir. L'assemblée s'est terminée par un buffet canadien des plus chaleureux !



2. Le bal de Cercier – Samedi 1^{er} Octobre

Le bal de Cercier a eu lieu le samedi 1er octobre et a rencontré un franc succès ! En effet, la population de notre village a doublé le temps d'une nuit car près de 650 personnes étaient présentes ! Dès 21h, l'ambiance était assurée par deux DJs : *DJ Neighbour* à l'extérieur et *DJ Michou* sous le chapiteau installé pour l'occasion. Tous deux ont fait danser Cercierois et habitants des communes environnantes jusqu'au bout de la nuit ! Pendant la soirée, les convives ont pu déguster les sandwiches et frites faits maison. L'évènement a permis de rassembler différentes générations dans une ambiance festive, la plus jeune convive était à peine âgée de deux mois et la plus sage de 90 ans. La soirée s'est terminée à 5h dans la joie et la bonne humeur !

Les membres de l'association ont déjà trouvé le thème du prochain bal qui selon eux devrait beaucoup plaire mais chuuuut... c'est un secret !

Cercier Loisirs

A Cercier : **Cours de gym, cours d'auto défense NINJUTSU et marches promenades.**



Venez nous rejoindre directement à la salle polyvalente de la mairie le mardi soir, le vendredi soir ou devant la mairie le mercredi matin vers 8h15. Possibilité de faire un essai gratuit.

Gym avec *Christophe Cavalière* : le Mardi soir hors vacances scolaires, jusqu' à fin juin

19h - 19h30 Cardio-training

19h30 - 20h Renforcement musculaire

20h - 20h30 Stretching et relaxation.



Marches promenades avec *Bernard Massonet* le mercredi matin hors vacances scolaires vers 8h15. Rendez-vous sur le parking de la Mairie pour découvrir ou redécouvrir les sentiers de notre région.

NINJUTSU avec *Emilio di Resta* le vendredi soir de 19h à 20h30. Dernières places disponibles enfants ou adultes.

TARIFS Gym : 1 heure : **150 €**

1 heure ½ : **195 €** + adhésion **10 €** par famille

Marches : adhésion **10 €** par famille

Nous contacter : associationcercierloisirs@hotmail.fr

Anne-Marie Pawlowsky 04 50 77 49 70 - Anita Bruyere 04 50 77 34 94

Gabrielle Overney 09 62 36 02 51

Concours de boules

Le 14 août dernier, a eu lieu à Cercier, le concours de pétanque. Après un début un peu « effrayant », nous avons vu arriver les joueurs de boules ! Le concours a pu commencer et s'est très bien déroulé. Petits et grands se sont mélangés afin de former des équipes en laissant à chacun sa chance de gagner. A la fin d'un très bon après midi convivial et sans la pluie qui menaçait, tous ont été récompensés par un lot.

Grand beau pour la Fête du cidre

Drôle de météo à Cercier ce samedi 1^{er} octobre... Sous un soleil de plomb, il a plu des litres de jus de pommes, on a pu enregistrer une avalanche de quelques 170 brioches ainsi qu'une précipitation record de gâteaux et de crêpes.

Un tsunami de sodas et de bière, dont l'épicentre a été localisé dans la cour de récréation de l'école, a traversé notre village... emportant avec lui tous les cadeaux de la pêche à la ligne.

Eclipse totale du silence à Cercier, et tonnerres de décibels en chansons.

Cette bien curieuse météo a vu surgir une faune très exotique à cette époque en Haute-Savoie : requins, tigres et papillons à paillettes se sont croisés. Phénomène rare : plusieurs variétés de Spiderman ont pris leur envol ce jour-là.

Et pour couronner cette journée à la pression atmosphérique exceptionnelle, un arc-en-ciel de 75 ballons (lâchés sous les clameurs des petits et grand météorologues) a formé un halo autour du soleil. (Ndlr : certains ont été retrouvés en Champagne!)

La tornade s'est poursuivie toute la nuit grâce aux courants chauds en provenance de Pur Jus!

Le retour de l'anticyclone a pu être observé à l'aurore, laissant Cercier retrouver un climat doux et tempéré...



Environnement

Le réseau d'eaux pluviales

Savez-vous pourquoi il arrive souvent de constater d'importantes pollutions du milieu naturel aquatique (rivières, fossés...)?

On ignore souvent que **le réseau d'eau pluvial rejoint directement le milieu naturel, sans filtrage, ni traitement !!**

En effet, les communes sont équipées de deux réseaux d'eau :

- l'un, pour la collecte des eaux usées
- l'autre, pour la collecte des eaux pluviales. L'objectif de ce réseau pluvial est de ramener au milieu les eaux de pluie qui ne peuvent pas s'infiltrer en raison de notre occupation des sols (routes, parking...). Cette occupation des sols imperméabilise de grandes surfaces sur lesquelles l'eau ruisselle ou s'accumule en flaques. Il est donc nécessaire de drainer ces eaux pour qu'elles rejoignent le milieu naturel.

Alors que le réseau d'eaux dites « usées » est relié à la station d'épuration où l'eau subit un traitement avant restitution au milieu, le réseau **pluvial est dirigé DIRECTEMENT** vers le milieu naturel (les cours d'eau, les Usses...): cette eau provenant théoriquement des précipitations, **aucun traitement n'est effectué !**

Le réseau d'eau pluvial se distingue par les grilles de collecte que vous pouvez voir le long des routes et surfaces goudronnées.

Si une personne jette de l'eau polluée dans ces grilles, cette eau sera directement rejetée dans le cours d'eau, provoquant ainsi une pollution directe du milieu avec toutes les conséquences qui en découlent (selon la nocivité des produits employés : mortalité piscicole, pollution des berges, de zones de baignade, des sources...)



SOYEZ DONC VIGILANTS !!!
Respectez ces deux réseaux bien distincts !

Pourquoi ne pas envoyer les eaux pluviales vers une station d'épuration ?

La station d'épuration où sont collectées les eaux usées est équipée avec un système d'épuration de qualité. Cependant, deux arguments s'opposent à y traiter les eaux pluviales :

- lors de fortes précipitations, les débits en entrée de station d'épuration seraient trop importants et la station d'épuration ne pourrait faire face à cet afflux. Les eaux (usées et pluviales) seraient alors rejetées directement dans le cours d'eau !
- le traitement des eaux coûte cher... alors pourquoi traiter une eau théoriquement propre (eaux de pluie et de ruissellement) ? Il suffit de faire attention à ce que l'on rejette dans le réseau pluvial !

Texte communiqué par le SMECRU (Syndicat Mixte d'Etude du contrat de rivières des Usses)

Plantation : les distances à respecter



Pour que les relations entre voisins restent harmonieuses, certaines règles sont à respecter.

Selon le Code civil, les distances de plantation sont :

- à au moins 2 m de la propriété voisine pour les arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 m,
- à au moins 0,50 m pour les arbres et arbustes d'une hauteur inférieure à 2 m.
- si un mur sépare 2 propriétés, le propriétaire auquel il appartient peut planter en espalier contre le mur sans tenir compte des distances réglementaires si les plantations ne dépassent pas la crête du mur.



Nouvel emplacement pour le tri sélectif

Depuis le 21 novembre les nouveaux containers semi-enterrés sont mis à disposition sur le parking du cimetière.

Respectez les consignes de tri, ne déposez rien au pied des collecteurs et n'utilisez pas la plateforme au-delà de 22 heures.

L'ancienne plateforme à côté de la Coopérative Val'Fruit n'est plus en service.



Piles usées

Une colonne de récupération pour les piles a été installée dans le hall de la mairie.



Benne textiles

Des colonnes et bennes textiles sont à votre disposition pour la collecte des textiles, chaussures et articles de maroquinerie usagés ; lieux d'implantation à Cruseilles Carrefour Market et à la déchetterie, à Allonzier la Caille Boulangerie et au Mont-Sion.

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Article 1 : Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits, de jour comme de nuit, les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition, quelle que soit leur provenance, tels ceux produits par :

- des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore,
- l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice,
- les cris, chants et messages de toute nature.

Article 3 : Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'article 2 pourront être accordées par le Maire lors de circonstances particulières telles que manifestations culturelles, sportives, fêtes et réjouissances.

La fête nationale du 14 juillet, le jour de l'an, la fête de la musique et la fête votive annuelle de la commune concernée font l'objet d'une dérogation permanente.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières, scies électriques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Ils sont strictement interdits les dimanches et jours fériés.

Article 5 : Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement. Les travaux et aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments, ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Article 6 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes les précautions utiles pour éviter de gêner le voisinage par des bruits émanant de ces locaux.

Article 7 : Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou tout autre personne qui en a la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Article 8 : Les infractions aux articles 2, 4, 5, 6 et 7 du présent arrêté sont sanctionnées, sans recourir à une mesure acoustique préalable, dès lors que le bruit causé est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.

Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation de ces infractions constitue une infraction de même type.

Article 9 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Arrêté N°6/2009

Un multi-commerce à Cercier ?

La commune, qui a fait l'acquisition du local commercial dans l'un des nouveaux bâtiments du chef-lieu, est maintenant à la recherche d'un gérant motivé pour tenir le futur multi-commerce. Les travaux avançant rapidement, celui-ci pourrait ouvrir fin 2012...

Apéro des voisins

Oh Marie... Oh Marie...

N'avez-vous pas une remise ?

Afin d'accueillir des voisins transis...

C'est le 8 octobre et c'est « l'apéro des voisins »

Après ce doux soleil d'automne, il pleut (à verse)

Mais, nous ne reculerons pas, ceux qui ont soif, communient par n'importe quel temps !

Comme après le match de rugby, nous fêtons à notre manière la 3^{ème} mi-temps

Une belle assemblée s'est réunie à la «route de Bellecombe»

Merci à tous et à bientôt



Recyclage timbres

Comment être solidaire par la philatélie, avec le peuple de Madagascar, et les missionnaires qui sont à son service.

Chaque fois que vous recevez une lettre avec un timbre, découpez-le avec 1/2 cm de papier tout autour.

Recycler les timbres usagés, c'est très simple et très efficace.

Grâce aux timbres ainsi collectés, plus des vieilles cartes postales, des vieux billets de banque, et des dons en espèces, c'est environ : 50.000 € par an, qui sont envoyés chaque année à Madagascar. (1€ représente une à deux journées de salaire d'un ouvrier à Madagascar). Avec quelques timbres récupérés, soit un tout petit effort de rien, c'est du travail et un salaire pour un chômeur, une famille.

Plus d'informations : Pierre Micoud - 68, chemin des Tailleuses 74350 Cercier - 04 50 77 46 36 - p.micoud@wanadoo.fr

Théléthon

La collecte de bouchons effectuée à l'occasion du Téléthon, a été remise à l'association « **Les Bouchons d'Amour** ».

Cette association nationale, parrainée par J-M Bigard, récupère les bouchons pour les vendre à un recycleur. Avec l'argent collecté, elle vient en aide aux personnes handicapées en finançant l'achat de matériel : fauteuils roulants, rampes d'accès aux voitures, matériels handisport...

Cette action repose sur un « système D », 100 % bénévole, sans aucun budget de fonctionnement, tous les fonds collectés à partir de la vente des bouchons sont redistribués. Les bouchons sont rachetés 210 € la tonne en moyenne. L'association présente un double intérêt : aspect solidarité/social et environnemental.

La mairie de Duingt a gracieusement mis à disposition un local de 105 m², dans lequel sont stockés les bouchons avant de les faire évacuer par un camion. La société Eryplast, qui achète les bouchons, affrète un camion lorsque le quota des 10 tonnes est atteint.

Site et Contacts Haute Savoie : <http://bouchonsdamour74.free.fr>
Allonzier la Caille : Mme Miguet Laurence - Cercier : Mairie

